

PRODUIT : **SCELLANT À L'ASPHALT (À L'HUILE)**

SECTION 1 : IDENTIFICATION ET UTILISATION DU MATÉRIAU

CLASSIFICATION DU TMD MATÉRIEL DANGEREUX
 NUMÉRO ONU 1268
 GROUPE D'EMBALLAGE..... S.O
 CLASSIFICATION SIMDUT CLASSE 3
 FORMULE CHIMIQUE S.O
 FAMILLE CHIMIQUE..... S.O
 POIDS MOLÉCULAIRE..... S.O
 UTILISATION DE LA MATÉRIELLE SCELLANT D'ASPHALTE

SECTION 2 : INGRÉDIENTS DANGEREUX

INGRÉDIENTS DANGEREUX	%	CAS#	DL ₅₀ (espèce et voie)	CL ₅₀ (espèce et voie)
Ciment asphaltique (sous forme de fumée)	40-60	8052-42-4	S.O	S.O
Essences Minéraux	40-50	64475-85-0	34,6 g/kg	21,4 g/kg

SECTION 3 : DONNÉES PHYSIQUES

APPARENCE Liquide
 ODEUR..... Légère odeur de pétrole
 POINT DE CONGÉLATION (°C) S.O
 POINT D'ÉBULLITION (°C) 149 – 204° C ou 300 – 400°F
 SEUIL OLFACTIF (ppm) S.O
 PRESSION DE VAPEUR (mm HG) S.O
 DENSITÉ DE VAPEUR (air=1) S.O
 POURCENTAGE DE VOLATILITÉ S.O
 TAUX D'ÉVAPORATION (nBuAc=1) Plus lent que n-BuAc
 pH S.O
 GRAVITÉ SPÉCIFIQUE (eau=1) 0,92 g/ml
 COEFF. DE RÉPARTITION EAU / HUILE S.O
 SOLUBILITÉ DANS L'EAU Insoluble

SECTION 4 : DANGERS D'EXPLOSION ET D'INCENDIE

INFLAMMABILITÉ Liquide inflammable
 MOYENS D'EXTINCTION Traitez comme un feu de mazout hautement inflammable. L'eau pulvérisée et la mousse peuvent provoquer le moussage. L'utilisation d'eau sur des produits dont la température est supérieure à 100 ° C (212 ° F) peut provoquer une expansion explosive.
 PROCÉDURES SPÉCIALES Ne pas déverser le produit renversé dans les égouts, les ruisseaux ou les autres étendues d'eau.
 RISQUES D'INCENDIE ET D'EXPLOSION Lisez sous "MOYENS D'EXTINCTION"
 POINT D'ÉCLAIR (° C) ET MÉTHODE..... 38°C (102°F) En vase clos

TEMPÉRATURE D'AUTO-INFLAMMATION (°C) 253°C (470°F)
 LIMITE INFÉRIEURE D'INFLAMMABILITÉ 1 LIE
 LIMITE D'INFLAMMABILITÉ SUPÉRIEURE..... 7 LSE
 PRODUITS DE COMBUSTION DANGEREUX Les vapeurs forment un mélange inflammable avec l'air. Des gaz toxiques produits au cours des incendies tels que: CO1, CO2 et H2S.
 SENSIBILITÉ À LA DÉCHARGE STATIQUE Sensible aux décharges statiques
 SENSIBILITÉ AUX CHOCS S.O

SECTION 5 : DONNÉES SUR LA RÉACTIVITÉ

STABILITÉ CHIMIQUE Stable. Évitez le contact avec des matières incompatibles, la chaleur excessive, les sources d'inflammation, la lumière directe du soleil et les flammes nues.
 INCOMPATIBILITÉ 10-02 est incompatible avec les acides ou les bases forts, et les agents oxydants tels que les nitrates, les chlorates et les peroxydes. Évitez que le produit chaud n'entre en contact avec de l'eau.
 CONDITION DE RÉACTIVITÉ..... S.O
 PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX Lorsqu'il est chauffé, il peut libérer du monoxyde de carbone, du dioxyde de carbone, du sulfure d'hydrogène, des traces d'oxydes de soufre et d'azote et divers hydrocarbures.

SECTION 6 : LES EFFETS TOXICOLOGIQUES

VOIES D'ENTRÉE : EXPOSITION AIGUË

INGESTION..... Pour toutes les questions et préoccupations au sujet des informations toxicologiques et écologiques, veuillez appeler la ligne directe de 3E au 1-800-451-8346.
 ABSORPTION PAR LA PEAU.....
 CONTACT AVEC LA PEAU
 CONTACT.AVEC LES YEUX
 INHALATION

EXPOSITION CHRONIQUE

INGESTION.....
 ABSORPTION PAR LA PEAU.....
 CONTACT AVEC LA PEAU
 CONTACT AVEC LES YEUX.....
 INHALATION

CANCÉROGÉNÉCITÉ
 TÉRATOGENÉCITÉ
 REPROTOXICITÉ

MUTAGÉNÉCITÉ
 PRODUITS SYNERGIQUES.....

LIMITE D'EXPOSITION DE MATIÈRE

VALEUR LIMITE D'EXPOSITION
 DL₅₀ DE MATIÈRE.....
 CL₅₀ DE MATIÈRE.....

SECTION 7 : MESURES PRÉVENTIVES

ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE :

GANTS..... S.O
 RESPIRATEUR..... Dans des conditions normales, aucune protection respiratoire n'est requise. Portez un appareil respiratoire approuvé par NIOSH lorsque vous êtes exposé à de grandes quantités de vapeurs.

ŒIL	Portez des lunettes, des lunettes de sécurité ou un masque de protection approuvé par ANSI lors de la manipulation du 10-02 pour éviter tout contact avec les yeux.
CHAUSSURES	S.O
VÊTEMENTS	Portez des vêtements de protection résistant aux produits chimiques lors de la manipulation du produit chaud. Ne vous fiez pas à des crèmes protectrices, à la place des gants imperméables. Retirez et lavez les vêtements souillés du scellant d'asphalte. Se lavez soigneusement les mains et toute autre surface de peau exposée après l'exposition à le scellant d'asphalte.
AUTRE	S.O
CONTRÔLES TECHNIQUES	Utilisez une ventilation par aspiration locale ou une ventilation générale par dilution lors de l'utilisation à des températures élevées ou lors d'activités qui produisent des vapeurs ou des brouillards, afin de maintenir les niveaux sous les valeurs limites d'exposition. Assurez-vous qu'une douche oculaire et une douche de sécurité sont situées près de la zone de travail.
PROCÉDURES EN CAS DE FUITE ET DE DÉVERSEMENT ...	Éliminez toute source d'inflammation potentielle. Isolez la zone du déversement et restreindre l'accès. Les petits déversements, absorbez le scellant avec une matière absorbante. Pour les grands déversements, utilisez des matériaux inertes. Évitez d'utiliser des absorbeurs combustibles tels que la sciure.
ÉLIMINATION DES DÉCHETS	Éliminez le scellant d'asphalte conformément aux réglementations fédérales, nationales, provinciales et locales.
PROCÉDURES DE MANIPULATION ET EQUIPEMENT	Manipulez avec précaution et recouriez à des mesures appropriées de contrôle. Conservez dans des contenants bien fermés, et bien étiquetés.
EXIGENCES DE STOCKAGE	Voir ci-dessus.
RENSEIGNEMENTS SPÉCIAUX EN MATIÈRE D'EXPÉDITION	S.O

SECTION 8 : PREMIERS SECOURS

CONTACT AVEC LES YEUX	Rincez à grande eau froide pendant au moins 15 minutes. Consultez un médecin pour les brûlures et les irritations graves.
CONTACT AVEC LA PEAU	Lavez à l'eau froide et avec du savon de pH neutre ou un détergent doux pour la peau. N'utilisez pas de solvants ou de diluants pour enlever le produit de la peau.
INGESTION	Ne provoquez pas vomissement. Si la personne est consciente, lui faites boire beaucoup d'eau. Consultez un médecin ou contactez un centre antipoison immédiatement.
INHALATION	Déplacez la personne vers une source d'air frais. Consultez un médecin pour un malaise ou une touse ou pour d'autres symptômes qui ne s'apaisent pas.
SOURCES UTILISÉES	S.O
INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES	S.O

SECTION 9 : DATE DE PRÉPARATION DE LA FDS

PRÉPARATION ORIGINALE DE..... LINO TATONE
DATE JANVIER 01, 2018

Ces informations sont données de bonne foi mais aucune garantie, exprimée ou implicite, n'est donnée.